

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6

B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 42A/13
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2378/s.547
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES.Rue de l'Abdication, 29.
Construction (régularisation) et rehaussement d'une annexe arrière.
Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.
(Dossier traité par M. F. Guerra Leal.)

En réponse à votre demande du 10 décembre 2013, sous référence, réceptionnée le 13 décembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 18 décembre 2013.

La demande concerne une maison qui jouxte la maison personnelle du sculpteur P. Braecke (n°31). Elle vise à régulariser la construction d'une annexe arrière et à la rehausser de 71 cm.

La CRMS n'émet pas d'objection quant à la régularisation de l'annexe arrière. Par contre, elle demande de respecter le RRU pour ce qui concerne le rehaussement projeté.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).